

NR. Vend. 17.09.10

vous le dites dans la nr

Débit de l'eau : les moulins sont innocents

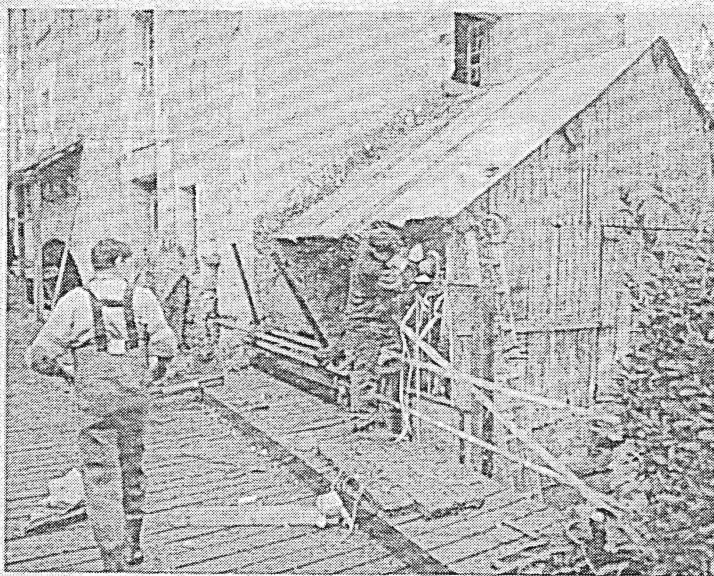
L'adoption du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau fait crier les amis des moulins.

L'une des priorités, c'est la restauration du caractère naturel des rivières pour favoriser le retour des poissons migrateurs et des espèces vivantes. Cette disposition suppose l'effacement de 400 ouvrages, barrages ou retenues artificielles. Une mesure qu'il ne sera pas facile de faire passer auprès des propriétaires riverains, écrivions-nous dans La Nouvelle République du 13 septembre.

Des propos prémonitoires. Gabriel-Henri Penet, le président de l'Association de sauvegarde des moulins de Touraine, n'a en effet pas tardé à réagir aux propos du directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Il rappelle qu'en vingt ans, une trentaine de moulins ont été remis en état en Touraine, la plupart du temps sans subventions.

« Nos voisins européens sont depuis longtemps conscients que l'énergie hydraulique ne sera pas à dédaigner dans le monde de demain. En France par contre, depuis le Grenelle de l'environnement qui souhaite effacer barrages et seuils dans le cadre d'un programme de restauration de la continuité écologique, les quelques mou-



Sur l'Indre, on a procédé à la remise en état des installations hydrauliques.

(Photo archives NR)

lins qui ont repris vie encourtent de nombreuses critiques. »

L'association reproche à l'administration de vouloir appliquer sans discernement, une réglementation rendue nécessaire par la dégradation des cours d'eau dans certaines régions de France.

« On peut concilier sauvegarde des moulins et nouvelle réglementation Pas en effaçant ces ouvrages, mais en aménageant leurs installations qui datent de

plusieurs siècles. » Gabriel-Henri Penet assure qu'ils respectaient alors une pente réglementaire qui était vérifiée par les ingénieurs hydrauliciens de l'époque. Et de rappeler « qu'un moulin ne consomme pas l'eau prise en amont. Il la restitue en aval. S'il n'y avait plus de barrages ou de retenues, il y aurait encore moins d'eau dans les rivières, en période de sécheresse. Où circuleraient alors les poissons pen-

dant les périodes d'étiage? » Selon l'association, le problème est ailleurs. « En 1858, 617 moulins à eau étaient en fonctionnement en Indre-et-Loire; en 1939, 139 étaient encore en activité. Les témoignages de l'époque démontrent qu'il y avait de nombreuses espèces et en particulier beaucoup d'anguilles dans les rivières. Leur raréfaction n'est pas due aux moulins, mais aux pollutions industrielles, chimiques, médicamenteuses. Il en découle des perturbations endocriniennes qui n'autorisent plus la faune aquatique à franchir les obstacles qu'elle a franchie sans problème pendant des siècles. »

en savoir plus

Moulins restaurés

Le Syndicat d'aménagement de la vallée de l'Indre a entrepris l'an dernier la restauration de cinq ouvrages publics ou en gestion communale situés entre Esvres-sur-Indre et Pont-de-Ruan. La preuve qu'un moulin n'est pas « nuisible » dès lors qu'il n'est pas laissé à l'abandon et que ses mécanismes de régulation sont en état de fonctionner.